



Prospectus 2025-2026



MESSAGE DU DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION

Chers élèves,

Les membres du personnel et moi-même sommes très heureux et honorés de vous accueillir parmi notre grande famille, dans une école secondaire du Conseil scolaire catholique Franco-Nord !

Nous sommes fiers de la réputation que nos écoles catholiques de langue française ont forgée depuis leur fondation. Toutes les écoles au CSCFN ont une identité qui leur est propre, bien qu'elles soient toutes unies par des valeurs communes qui en font des milieux de vie où tous peuvent évoluer dans un environnement sécuritaire et accueillant, où il fait bon apprendre et s'épanouir.

Le trait distinctif de nos écoles secondaires mise sur une formidable tradition en matière d'innovation et de création d'opportunités significatives pour les jeunes d'aujourd'hui; que ce soit en classe, lors d'excursions expérientielles enrichissantes ou par l'entremise d'une vaste gamme d'activités parascolaires et de construction identitaire, nos élèves ont plusieurs occasions de grandir comme catholiques et fiers francophones.

L'accent que nous mettons sur l'apprentissage personnalisé et la pleine réalisation de soi donne les moyens à nos élèves de s'épanouir et d'atteindre d'excellents résultats. À l'intérieur des salles de classe, comme à l'extérieur, les membres de notre communauté éducative sont engagés à aider chaque élève à être informé et autonome, et à tracer son propre chemin dans l'apprentissage par l'expérience, l'apprentissage en virtuel, les arts, les sports, les services communautaires, le leadership, et partout où leurs passions les mèneront. Nos élèves développent leur personnalité et acquièrent un bilinguisme et des compétences qui leur permettront de laisser leur marque et de réussir dans leur parcours postsecondaire, tout en contribuant activement à titre de citoyens compétents, ouverts sur le monde.

Au cœur de toute grande école se trouve un personnel exceptionnel, et l'École secondaire catholique Franco-Cité, l'École secondaire catholique Algonquin et l'École secondaire catholique Élisabeth-Bruyère ne font pas exception. Lorsque vous rencontrerez le personnel de votre nouvelle école, vous découvrirez combien notre communauté d'apprentissage inclusive et bienveillante accueille le changement et participe au curriculum de la vie au-delà des murs de l'école.

Je vous invite à parcourir ce prospectus. Vous y retrouverez des renseignements fort utiles qui vous permettront de prendre des décisions éclairées quant à votre avenir. N'hésitez surtout pas à consulter notre personnel si vous souhaitez obtenir plus de renseignements à l'égard de la panoplie de cours et d'activités que nous offrons dans nos écoles.

Au CSCFN, vous connaîtrez des succès incomparables dans un milieu d'apprentissage stimulant, dans une école secondaire qui vous respecte et qui valorise votre individualité. Nous avons très hâte de vous accueillir !

Votre direction de l'éducation,



Serge Levac



Serge Levac, directeur de l'éducation



**Faire grandir
le monde**

PROFIL DE SORTIE DE L'ÉLÈVE CATHOLIQUE

Qu'est-ce qu'un profil de sortie? Un profil de sortie décrit les compétences et les valeurs que l'élève aura développées pendant son parcours scolaire, de la maternelle jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Le Profil de sortie de l'élève catholique est la pierre angulaire de la planification de l'enseignement, de l'apprentissage et des services offerts au Conseil scolaire catholique Franco-Nord. Ainsi, chaque élève, enrichi et animé par son identité catholique et francophone, chemine vers le développement de son plein potentiel en devenant :

- un **leader francophone** fier et engagé;
- un **croyant** qui vit chaque jour sa foi dans la communauté chrétienne;
- un **apprenant** à vie;
- un **collaborateur** empathique;
- un **communicateur** efficace;
- un **penseur** réfléchi et créatif;
- un **membre soucieux** du bien-être de soi et d'autrui;
- un **citoyen** responsable.



TABLE DES MATIÈRES

1



DIPLOÔME ET CERTIFICATS

Que me faut-il pour obtenir mon diplôme d'études secondaires?	1, 2	Remplacement en matière de crédits obligatoires	3
Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires de l'Ontario	3	Exigence en matière de compétences linguistiques	4
Certificat de rendement	3	Exigence en matière de service communautaire	5
		Exigence en matière d'apprentissage en ligne	5

6



CURRICULUM

Crédits du palier secondaire	7	Processus de la reconnaissance des acquis et de la revendication de crédits.....	11
Types de cours	7	Apprentissage hybride	12
Codes de cours.....	8	Éducation alternative et éducation des adultes.....	11
Description de tous les cours offerts.....	9	Cours d'été	12
Résumés des plans de cours	9	Codes de conduite des écoles secondaires et politique sur les écoles sécuritaires du conseil scolaire	12
Accès aux programmes-cadres provinciaux	9	Politiques concernant l'évaluation et les examens	12
Les programmes d'apprentissage par l'expérience.....	9	Le bulletin scolaire et le Relevé de notes de l'Ontario	13
Les programmes spécialisés.....	9	Assiduité	13
Politique sur les abandons de cours 11e et 12 ^e année.....	10		
Les changements de types de cours.....	11		
Cours en ligne	11		

14



SOUTIEN ET RESSOURCES

Diversité et inclusion.....	15	La récupération de crédits	18
Technologie au service de l'apprentissage.....	16	Programme d'actualisation linguistique en français (ALF).....	18
Employabilité.....	16	Appui aux nouveaux arrivants	18
Service en orientation	16	Programme d'anglais pour débutants....	19
Tracer son itinéraire vers la réussite.....	17	Langue, foi et culture	19
Programmes pour la réussite des élèves...17		Services en bien-être	20
Apprentissage parallèle dirigé : Politique et mise en œuvre.....	17	Autres services	20

21



SERVICES AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Services aux élèves ayant des besoins particuliers.....	22
Comité consultatif pour l'enfance en difficulté	23
Programmes offerts à l'échelle du Conseil scolaire catholique Franco-Nord	23



Conseil scolaire catholique

Plan stratégique du Conseil scolaire catholique Franco-Nord.....	24
Écoles secondaires catholiques.....	24



DIPLÔME ET CERTIFICATS





DIPLOÔME ET CERTIFICATS

SI VOUS AVEZ COMMENCÉ LA 9^e ANNÉE EN 2023 OU AVANT,

VOICI CE QU'IL VOUS FAUT POUR OBTENIR VOTRE
DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES :

**18 CRÉDITS
OBLIGATOIRES**

En Ontario, il est obligatoire de poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Les élèves doivent mériter les crédits obligatoires ci-dessous pour avoir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario :		Plus un crédit dans chacun des groupes ci-dessous :
4	crédits en français (1 crédit par année d'études)*	Groupe 1: • français (y compris le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario) • English** • langues autochtones • études autochtones • sciences humaines et sociales • études canadiennes et mondiales • orientation et formation au cheminement de carrière • éducation coopérative***
3	crédits en mathématiques (1 crédit en 11 ^e ou 12 ^e année)	Groupe 2: • English** • éducation physique et santé • éducation artistique • affaires et commerce • éducation coopérative***

En plus des crédits obligatoires, les élèves doivent :	
<input checked="" type="checkbox"/>	obtenir 2 crédits par l'entremise de cours en ligne****
<input checked="" type="checkbox"/>	obtenir 12 crédits optionnels†
<input checked="" type="checkbox"/>	effectuer 40 heures de service communautaire
<input checked="" type="checkbox"/>	satisfaire à l'exigence provinciale en matière de compétences linguistiques

Groupe 3:
• English** • langues classiques et langues internationales • sciences (en 11 ^e ou 12 ^e année) • éducation technologique • études informatiques • éducation coopérative***

** Un maximum de deux crédits en English peuvent compter comme crédits obligatoires, l'un devant provenir du groupe 1 et l'autre soit du groupe 2, soit du groupe 3. Il en va de même pour l'élève qui suit, au lieu des cours d'English, des cours d'anglais pour débutants.

*** Un maximum de deux crédits en éducation coopérative peuvent compter comme crédits obligatoires.

**** Parmi les 30 crédits que les élèves doivent obtenir, deux doivent être complétés par l'entremise de cours en ligne, à moins d'en être exemptés.

† Les douze crédits optionnels peuvent comprendre au maximum quatre crédits provenant de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.



DIPLOÔME ET CERTIFICATS

SI VOUS AVEZ COMMENCÉ LA 9^e ANNÉE EN 2024 OU APRÈS,

VOICI CE QU'IL VOUS FAUT POUR OBTENIR VOTRE
DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES :

**17 CRÉDITS
OBLIGATOIRES**

En Ontario, il est obligatoire de poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Les élèves doivent mériter les crédits obligatoires ci-dessous pour avoir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario :		Groupes de cours STIM
4	crédits en français (1 crédit par année d'études)*	affaires et commerce
3	crédits en mathématiques	études informatiques
2	crédits en sciences	éducation coopérative
1	crédit en éducation technologique (9e année ou 10e année)	mathématiques (en plus des 3 cours obligatoires)
1	crédit en English	sciences (en plus des 2 cours obligatoires)
1	crédit en histoire du Canada	éducation technologique (en plus du cours obligatoire)
1	crédit en géographie du Canada	
1	crédit en éducation artistique	
1	crédit en éducation physique et santé	
0,5	crédit en exploration de carrière	
0,5	crédit en civisme et citoyenneté	
1	crédit du groupe STIM	
En plus des crédits obligatoires, les élèves doivent :		
<input checked="" type="checkbox"/>	obtenir 13 crédits optionnels**	
<input checked="" type="checkbox"/>	obtenir au moins 2 crédits d'apprentissage en ligne***	
<input checked="" type="checkbox"/>	satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques	
<input checked="" type="checkbox"/>	satisfaire à l'exigence en matière de littératie financière	
<input checked="" type="checkbox"/>	effectuer 40 heures de service communautaire	

** Les treize crédits optionnels peuvent comprendre au maximum quatre crédits provenant de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.

*** Parmi les 30 crédits que les élèves doivent obtenir, deux doivent être complétés par l'entremise de cours en ligne, à moins d'en être exemptés.



DIPLOÔME ET CERTIFICATS

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ONTARIO

Le certificat d'études secondaires de l'Ontario sera accordé sur demande à l'élève qui quitte l'école avant d'avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, pourvu qu'il ait au moins 14 crédits répartis comme suit :

2

crédits en français

1

crédit en mathématiques

1

crédit en géographie du Canada ou en histoire du Canada

1

crédit en sciences

1

crédit en éducation physique et santé

1

crédit en éducation artistique ou en éducation technologique

7

autres crédits parmi les cours choisis par l'élève

7

crédits obligatoires (total de 7)

7

crédits optionnels (total de 7)

14 crédits (total de 14)



CERTIFICAT DE RENDEMENT

L'élève qui a atteint 18 ans et qui quitte l'école avant d'avoir obtenu son diplôme ou son certificat d'études secondaires de l'Ontario peut recevoir le certificat de rendement. Le certificat de rendement peut constituer un moyen utile de reconnaître les réalisations des élèves qui envisagent de suivre certains programmes de formation ou qui désirent trouver un emploi immédiatement après leur départ de l'école secondaire.

REEMPLACEMENT EN MATIÈRE DE CRÉDITS OBLIGATOIRES

Afin de permettre une plus grande flexibilité pour élaborer le programme d'un élève selon ses besoins et favoriser sa progression à l'école secondaire, la direction d'école peut remplacer jusqu'à trois cours avec crédit obligatoire par d'autres cours dans les matières de la liste des crédits obligatoires (y compris les Groupes 1, 2 et 3). Les remplacements devraient être effectués pour favoriser l'apprentissage de l'élève ou pour répondre aux besoins d'un élève ou à ses champs d'intérêt.





DIPLOÔME ET CERTIFICATS

EXIGENCE EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

Les tests provinciaux font partie du programme éducatif public de l'Ontario conformément à la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation*. Tous les élèves qui visent l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) doivent réussir le TPCL. Ce test évalue les compétences de base en littératie. La réussite au TPCL est la principale façon de satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques du DESO.



Le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO)

Les élèves qui n'ont pas réussi le TPCL n'ont pas satisfait à l'exigence en matière de compétences linguistiques pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Ces élèves ont cependant la possibilité de compléter le test plus d'une fois. Les élèves qui n'ont pas réussi le TPCL au moins une fois peuvent être autorisés à suivre le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) pour satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques.

Le processus décisionnel

Les élèves qui pourraient obtenir leur diplôme en juin, mais qui, pour des raisons imprévues, n'ont pas pu se présenter au TPCL ou n'ont pas pu s'inscrire au CCLESO ou le terminer en raison de circonstances imprévues peuvent se prévaloir d'un processus décisionnel pour satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques. Les élèves bénéficiant de programmes d'enseignement ou de services à l'enfance en difficulté dont le plan d'enseignement individualisé (PEI) prescrivait des adaptations qui, en raison de circonstances imprévues, n'ont pas pu leur être offertes lorsque ceux-ci se sont présentés au TPCL sont également admissibles au processus décisionnel. L'élève qui désire se prévaloir de ce processus doit communiquer avec l'école avant le début des examens de fin d'année.

Veuillez communiquer avec la surintendance de l'éducation au Conseil scolaire catholique Franco-Nord en composant le 705-472-1702, poste 2350, pour plus de détails sur ce processus.

Les adaptations, les dispositions particulières, les reports et les exemptions

Certaines adaptations conformes aux pratiques d'évaluation habituelles en salle de classe sont autorisées dans le cadre du TPCL pour les élèves ayant des besoins particuliers qui ont un plan d'enseignement individualisé (PEI). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide pour les adaptations, les dispositions particulières, les reports et les exemptions de l'OQRE*.

Dans certains cas, il est possible pour les élèves qui n'ont pas encore acquis les habiletés en lecture et en écriture pertinentes correspondant à la 9^e année de reporter le TPCL à l'année suivante.



DIPLOÔME ET CERTIFICATS



EXIGENCE EN MATIÈRE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

L'exigence relative aux heures de service communautaire a été instaurée afin que les élèves puissent prendre conscience de leurs devoirs civiques et les comprendre. Ils peuvent ainsi participer à la vie active de leurs collectivités et en améliorer le fonctionnement. Le service communautaire permet également aux élèves d'apprendre à mieux se connaître et de découvrir des opportunités de carrière.

Les élèves peuvent commencer à accumuler des heures de bénévolat au cours de l'été précédent leur entrée en 9^e année.

Les modalités et les formulaires sont disponibles au bureau d'orientation de chacune des écoles secondaires du Conseil.



EXIGENCE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Tous les élèves doivent obtenir un minimum de deux crédits d'apprentissage en ligne dans le cadre des conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Un élève peut être exempté de cette condition en remplissant le formulaire prévu à cet effet, conformément aux processus décrits dans le règlement du ministère de l'Éducation.





CURRICULUM





CURRICULUM

CRÉDITS DU PALIER SECONDAIRE

Un crédit est accordé à l'élève qui a terminé avec succès un cours d'une durée minimale de 110 heures. L'élève termine avec succès un cours si sa note finale est d'au moins 50 %. Les crédits sont attribués par la direction d'école au nom de la ministre ou du ministre de l'Éducation pour les cours conçus ou autorisés par le Ministère.

TYPES DE COURS

COURS THÉORIQUES

Axés sur les concepts fondamentaux dans une discipline donnée, ces cours reposent principalement sur la théorie et les problèmes abstraits.

COURS APPLIQUÉS

Axés sur les concepts fondamentaux dans une discipline donnée, ces cours mettent davantage l'accent sur les applications pratiques et les exemples concrets.

COURS DÉCLOISONNÉS

Axés sur les concepts fondamentaux dans une discipline donnée, ces cours offrent à tous les élèves l'occasion d'acquérir ensemble les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour suivre des cours dans toutes les voies du secondaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les guides à l'intention des parents:
<https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/parents>.

COURS OUVERTS

Conçus pour permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans certaines matières et d'acquérir une culture générale. Tous les élèves suivent donc la même programmation.

COURS PRÉUNIVERSITAIRES / PRÉCOLLÉGIAUX

Élaborés en étroite collaboration avec les universités et les collèges.

COURS EN LIGNE

Tous les élèves doivent obtenir un minimum de deux crédits d'apprentissage en ligne dans le cadre des conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Un élève peut être exempté de cette condition en remplissant le formulaire prévu à cet effet, conformément aux processus décrits dans le règlement du ministère de l'Éducation.

Les élèves peuvent consulter la liste des cours disponibles et leurs descriptions en consultant le site Web au lien suivant :
<https://aperucucoursontario.ca/>

COURS PRÉ-EMPLOI

Les cours pré-emploi sont conçus pour préparer l'élève à accéder directement au marché du travail ou à entreprendre des programmes d'apprentissage ou d'autres programmes de formation.

COURS ÉLABORÉS À L'ÉCHELON LOCAL

Le nouveau programme du palier secondaire a pour but de donner aux élèves la flexibilité et le soutien dont ils ont besoin pour répondre aux attentes du curriculum et se préparer à obtenir leur diplôme. Les cours à l'échelon local s'adressent aux élèves dont les besoins éducatifs ne sont pas prévus dans les cours décloisonnés de 9e année du curriculum provincial dans une discipline donnée, et ils ont pour objet de leur permettre de poursuivre l'étude de cette discipline avec succès. Les élèves ne peuvent pas prendre plus de sept cours élaborés à l'échelon local comme cours donnant droit à des crédits obligatoires. Ces cours ne peuvent pas servir de cours de remplacement.

COURS NON CRÉDITÉS

Les cours non crédités consistent en un programme spécialisé pour les élèves ayant des besoins particuliers présentant des difficultés scolaires sévères. L'accent est mis sur les habiletés de base nécessaires dans l'optique d'une préparation à la vie. Ce programme n'est offert qu'à un groupe restreint d'élèves en fonction de critères spécifiques et particuliers.





CURRICULUM



CODES DE COURS

En Ontario, on emploie un code de six caractères pour identifier les cours. Les cinq premiers caractères sont uniformes à travers la province. Les écoles peuvent ajouter un sixième caractère pour leurs besoins internes.

S CH 4 U 1

Sciences

Chimie

Année 4
(12^e année)

Niveau
préuniversitaire

Cours
préalable

TROIS PREMIERS CARACTÈRES

Les trois premiers caractères sont des lettres :

- la première lettre indique le groupe de matières (S – Sciences)
- les deuxième et troisième lettres désignent le cours spécifique (CH – Chimie)

QUATRIÈME CARACTÈRE

Le quatrième caractère est un chiffre et il indique l'année du cours :

- 1 – 9^e année
- 2 – 10^e année
- 3 – 11^e année
- 4 – 12^e année

CINQUIÈME CARACTÈRE

Pour les cours de 9e et 10e année, le cinquième caractère indique le type de cours :

D–Théorique **P**–Appliqué
O–Ouvert **W**–Décloisonné
L–Cours développé à l'échelon local

Pour les cours de 11^e et 12^e année, le cinquième caractère indique le type de cours :

U – Préuniversitaire
C – Précollégial
M – Préuniversitaire et précollégial
E – Préemploi
T - Cours à double reconnaissance de crédit
Y - Formation en apprentissage de niveau 1

SIXIÈME CARACTÈRE

Lorsque ce caractère est un chiffre (1), il indique le cours préalable qui est exigé (voir la description de cours).

Lorsque ce caractère est une lettre, il indique la particularité suivante :

S – cours simple sans préalable



CURRICULUM

DESCRIPTION DE TOUS LES COURS OFFERTS

Les trois écoles secondaires du Conseil scolaire catholique Franco-Nord et le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) offrent une variété de cours répartis sur deux semestres.

Cliquez sur le logo ci-dessous pour explorer la liste de cours offerts à votre école ou en ligne au CAVLFO :



RÉSUMÉS DES PLANS DE COURS

Les résumés des plans de cours sont remis aux élèves lors des premiers jours de classe.

LES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE

Il est possible pour l'élève intéressé d'obtenir diverses formes d'expériences d'apprentissage pratiques qui ont lieu dans le milieu communautaire.

Observation au poste de travail : L'élève est jumelé avec un travailleur qui occupe un emploi particulier. La durée de l'observation est généralement d'une demi-journée à une journée.

Jumelage : L'élève est jumelé avec un élève inscrit au programme d'éducation coopérative dans le lieu du stage. La durée du jumelage est généralement d'une demi-journée à une journée.

Expérience de travail : L'élève participe à des stages d'une courte durée dans un placement communautaire. La durée est généralement d'une semaine ou deux, et jamais plus de quatre semaines.

L'éducation coopérative : L'éducation coopérative est un mode d'apprentissage par l'expérience qui intègre le travail scolaire, la théorie apprise en classe et l'expérience pratique sur le lieu de travail. Ce programme est offert à tous les élèves, quels que soient leurs objectifs postsecondaires. L'élève suit un horaire modifié à l'école et participe aussi à un stage de travail. L'élève reçoit un crédit en éducation coopérative pour chaque tranche de 110 heures de travail.

ACCÈS AUX PROGRAMMES-CADRES PROVINCIAUX

Les programmes-cadres provinciaux sont disponibles au site Web : www.edu.gov.on.ca.

LES PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

Programmes de transition de l'école au monde du travail :

Les programmes de transition de l'école au monde du travail sont des programmes spécialisés qui préparent les élèves à l'emploi ou au travail autonome. Ces programmes comprennent une composante théorique et une expérience pratique, comme l'observation au poste de travail, l'expérience de travail, l'éducation coopérative et une formation approfondie portant sur les compétences. Les programmes de transition de l'école au monde du travail permettent la participation des élèves à des activités pertinentes et à des programmes spécialisés qui sont organisés, surveillés et évalués conjointement par l'employeur et l'école ; par exemple, les élèves pourraient participer à l'exploration du métier de cuisinier offerte au Collège Canadore en partenariat avec le Collège Boréal.

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) :

Le [Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario](http://www.edu.gov.on.ca) (PAJO) est un programme spécialisé qui permet aux élèves de 16 ans et plus de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme tout en participant à un métier qui requiert un programme d'apprentissage. Le PAJO permet à l'élève de choisir parmi plus de 140 métiers spécialisés dans le but de développer des compétences selon les normes de l'industrie. Les élèves obtiennent des crédits d'éducation coopérative pour l'expérience de travail acquise et le temps consacré à leur stage pourrait compter dans le nombre d'heures d'apprentissage requis.



Les expériences pratiques offerts par le programme COOP développent chez l'élève diverses connaissances, habiletés et attitudes qui sont essentielles sur le marché du travail.



CURRICULUM



Le programme de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) : La MHS permet aux élèves de se concentrer sur un cheminement de carrière compatible avec leurs compétences et leurs intérêts tout en répondant aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Une mention spéciale (le sceau de la majeure) sera apposée sur le diplôme des élèves inscrits à la majeure lorsqu'ils :

- complètent un ensemble de 8 à 10 cours dans un domaine précis;
- acquièrent d'importantes compétences en milieu de travail, dans des centres de formation et à l'école;
- obtiennent des certifications reconnues par l'industrie, y compris en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire.

L'École secondaire catholique Algonquin offre les MHS en Affaires, Arts et culture, Exploitation minière, Santé et bien-être.

L'École secondaire catholique Franco-Cité offre les MHS en Exploitation minière, Santé et bien-être.

L'École secondaire catholique Élisabeth-Bruyère offre les MHS en Exploitation minière, Hôtellerie et tourisme.



Académie d'habiletés hockey Canada (AHHC) : L'AHHC est un cours de deux (2) crédits pour le hockey qui renforce la confiance, l'estime de soi et les opportunités dans les domaines scolaire et sportif. Conçu pour améliorer la réussite de l'élève en intégrant le hockey dans sa journée scolaire, il est accessible à tout élève, peu importe son expérience au hockey et la situation financière de sa famille.



Double reconnaissance de crédit (DRC) : Les programmes à double reconnaissance de crédit sont des programmes approuvés par le ministère de l'Éducation qui permettent aux élèves de continuer leurs études secondaires tout en suivant des cours collégiaux ou des cours d'apprentissage qui comptent, à la fois, pour leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) et pour un certificat, diplôme ou grade du palier postsecondaire ou un certificat d'apprentissage. Les élèves des programmes de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) ainsi que ceux des programmes d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) sont aussi admissibles aux programmes à double reconnaissance de crédit.

Le programme vis-à-vie (Vers le marché du travail) :

Le programme vis-à-vie de transition de l'école au monde du travail est axé sur les compétences et les habiletés relatives à l'employabilité, c'est-à-dire qu'il vise à préparer l'élève pour le marché du travail. Le contenu et les attentes de cours ainsi que l'évaluation ont été créés afin de faciliter la transition de l'élève de l'école au monde du travail. De nombreux stages en milieu de travail font partie du programme.

Pour qui ? Ce programme s'adresse aux élèves identifiés qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et qui ont des besoins particuliers. Les élèves vivent des succès à l'école grâce à des programmes d'enseignement modifié.

Avantages?

- Connaître un large éventail de professions;
- Apprendre quelles sont les attentes des employeurs;
- Créer des réseaux : connaître d'éventuels employeurs;
- Connaître les pratiques du monde du travail;
- Prendre conscience de ses intérêts face à son choix de carrière;
- Bâtir de la confiance personnelle à l'intérieur d'un environnement de travail.

POLITIQUE SUR LES ABANDONS DE COURS DE 11^e ET 12^e ANNÉE

Si un élève abandonne un cours de la 11^e ou de la 12^e année après cinq jours de classe suivant la remise du premier bulletin dans une école à horaire semestriel, l'abandon sera indiqué en inscrivant un A dans la colonne « Crédit » du relevé de notes de l'Ontario. Dans la colonne « Note en pourcentage », la note de l'élève au moment de l'abandon sera précisée au relevé de notes de l'Ontario.



CURRICULUM

LES CHANGEMENTS DE TYPES DE COURS

En 9^e année, l'élève choisit un ensemble de cours décloisonnés, ouverts ou développés à l'échelon local afin d'étendre ses connaissances et ses habiletés, d'explorer ses champs d'intérêt et de déterminer le programme éducatif qui lui conviendra le mieux les années subséquentes. Lors de la sélection des cours de 9^e année, il n'est pas attendu que l'élève décide de façon définitive son itinéraire d'études particulier, mais il devrait s'assurer qu'il possédera les préalables pour les cours qu'il compte suivre par la suite.

Les élèves peuvent s'inscrire à des cours de types différents dans une matière donnée entre les 10^e, 11^e et 12^e années, pourvu qu'ils aient suivi l'un des cours indiqués comme préalables. Si ce n'est pas le cas, ils pourraient envisager, entre autres, de s'inscrire à des cours d'été, en ligne ou du Centre d'études indépendantes ou entreprendre des études personnelles afin d'obtenir les préalables nécessaires.



LE PROCESSUS DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE LA REVENDICATION DE CRÉDITS

Le programme d'évaluation et d'allocation de crédits constitue le processus officiel pour reconnaître les acquis qu'un élève a obtenus hors de l'école. Le programme de reconnaissance des acquis comporte deux volets : le processus d'octroi d'équivalences de crédit et le processus de revendication de crédits.

Un élève peut faire valoir des connaissances et des habiletés acquises à l'extérieur de l'école pour obtenir des crédits aux fins de l'obtention de son diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Cependant, cet apprentissage antérieur, formel ou informel, doit être évalué en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux. Un élève peut

revendiquer le crédit d'un cours particulier dès qu'il peut soumettre des preuves suffisantes montrant qu'il réussira vraisemblablement à obtenir le crédit.

Pour revendiquer un crédit, l'élève doit remplir les formulaires nécessaires et fournir des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que ses chances de réussir le processus de revendication de crédits sont bonnes (p. ex., portfolio, preuve de la réalisation d'études indépendantes dans un domaine pertinent). Si sa demande est acceptée, il devra passer des tests officiels et se prêter à d'autres méthodes d'évaluation adaptées au cours dont le crédit est revendiqué, qui permettront de tenir compte de son style d'apprentissage. L'élève qui réussit la revendication de crédits obtiendra un crédit et son niveau de rendement sera inscrit sous forme de pourcentage dans son relevé de notes de l'Ontario.

COURS EN LIGNE

Nos écoles secondaires offrent, par l'entremise du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO), des cours en ligne en français. Les cours en ligne s'adressent à tout élève de la 9^e à la 12^e année inscrit dans une école secondaire de langue française de l'Ontario. Le CAVLFO est responsable de la prestation des cours en ligne. Il travaille en étroite collaboration avec les 12 conseils scolaires de langue française de la province.

[Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario \(CAVLFO\)](#)





CURRICULUM



APPRENTISSAGE HYBRIDE

L'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) est un portail Internet sécurisé, disponible de la maternelle à la 12^e année, permettant à l'enseignant(e), de même qu'à ses élèves, d'accéder à des ressources et des activités en ligne. L'environnement d'apprentissage offre aussi des outils de communication et de collaboration favorisant l'engagement et la motivation des élèves (p. ex., forum de discussion, blogue, portfolio numérique). De plus, l'EAV offre la possibilité d'ajouter des leçons, des liens vers des ressources numériques et même d'intégrer des outils du Web. Certains cours sont construits à partir de ce portail, préconisant ainsi un apprentissage hybride en salle de classe.

ÉDUCATION ALTERNATIVE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Les écoles du Conseil scolaire catholique Franco-Nord sont partenaires dans un réseau d'éducation alternative et parallèle qui rassemble plusieurs partenaires en éducation. Les écoles sont en mesure de guider les apprenants ayant des besoins particuliers ainsi que les apprenants adultes vers des services en lien avec leurs objectifs d'apprentissage.

COURS D'ÉTÉ

Tous les ans, le Conseil scolaire catholique Franco-Nord offre des cours d'été permettant aux élèves qui le désirent d'enrichir ou d'améliorer leurs compétences dans un domaine particulier. Veuillez communiquer avec l'école secondaire de votre région afin d'obtenir de plus amples renseignements.

CODE DE VIE DU CONSEIL SCOLAIRE ET POLITIQUE SUR LES ÉCOLES SÉCURITAIRES

Le code de vie des écoles secondaires du Conseil scolaire catholique Franco-Nord existe afin d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage pour toutes et tous. Nous reconnaissons l'importance de l'individualité, de la collectivité, du respect de chaque personne et de soi. Avec ce code de vie, nous encourageons la responsabilisation de chaque élève, en devenant la meilleure version de soi-même. **Le code de vie est disponible par le biais du bouton suivant :**

**Code de vie des écoles secondaires
du CSCFN**

La politique sur les écoles sécuritaires et tolérantes du conseil scolaire est également disponible au site Web du conseil au franco-nord.ca.



POLITIQUES CONCERNANT L'ÉVALUATION ET LES EXAMENS

Généralement, tous les élèves doivent passer des examens dans chaque cours qu'ils suivent et qui donnent droit à un crédit. Pendant l'année scolaire, 10 jours sont consacrés aux examens. Pendant ces journées spéciales, les élèves doivent se rendre à l'école selon l'horaire établi. Pour réussir les cours, on doit obtenir une note finale de 50 % ou plus dans l'ensemble des tâches évaluées durant le semestre, c'est-à-dire les évaluations sommatives et l'examen final. La politique du Conseil scolaire catholique Franco-Nord en matière d'évaluation est conforme à la politique du ministère de l'Éducation « Faire croître le succès ».



CURRICULUM

LE BULLETIN SCOLAIRE ET LE RELEVÉ DE NOTES DE L'ONTARIO

L'école tient un relevé de notes pour chaque élève. Pour les élèves de la 9^e et la 10^e année, on y indique les cours terminés avec succès et les crédits accumulés en vue de l'obtention d'un certificat d'études ou d'un diplôme. Le rendement des élèves pour les cours de la 11^e et de la 12^e année est aussi indiqué, peu importe si ces cours ont été réussis ; on ajoute en outre au relevé de notes tout cours abandonné à ces deux niveaux. Une copie du relevé de notes est conservée dans chaque Dossier scolaire de l'Ontario (DSO). Les parents et les élèves peuvent consulter ce dossier en présence d'un orienteur ou de la direction de l'école.

ASSIDUITÉ

Fondement

Il est largement reconnu que la qualité de l'enseignement est un des facteurs qui influe le plus sur l'apprentissage des élèves. Toutefois, un enseignement de qualité peut seulement avoir une réelle influence quand les élèves sont présents et qu'ils prennent part à leur apprentissage de façon active. Cette responsabilité revient à la fois aux élèves, au personnel scolaire, aux parents et à la communauté scolaire, qui ont tous un rôle crucial à jouer. La responsabilité de la fréquentation scolaire est un travail d'équipe important.

Quelles sont les règles de l'assiduité ?

Un élève est tenu d'assister aux cours prévus à son emploi du temps, sauf si un motif légitime l'en empêche (p. ex., activités parascolaires, maladie, rendez-vous, funérailles).

Toutes inquiétudes en matière d'absentéisme sont signalées auprès de l'administration de l'école. À la suite de l'étude du dossier de l'élève, certaines stratégies peuvent être mises en place afin d'assurer une assiduité régulière à l'école.

Une première lettre formelle est envoyée par la poste à la maison après 12 jours d'absence par semestre au secondaire. Une rencontre avec le parent ou le tuteur pourrait également être exigée de la part de l'administration et un plan est prévu afin d'encourager l'élève à être assidu.

Une deuxième lettre formelle est envoyée par la poste à la maison suite à une absence additionnelle équivalente de 5 jours. À partir de ce moment, l'administration organise une conférence de cas, le conseiller en assiduité est impliqué et les stratégies visées sont élaborées conjointement avec l'élève, ses parents et le personnel de l'école. Les prochaines étapes sont discutées et monitorées au besoin selon la directive



administrative du Conseil en matière de fréquentation scolaire. Cette directive administrative précise également le processus à suivre en cas d'absentéisme consécutif qui pourrait mener au retrait de l'élève des registres de l'école.

Que faire en cas d'absence ?

Lorsque l'élève doit s'absenter, les parents doivent communiquer à l'école le motif de l'absence.

Peu importe le motif, l'absence doit être signalée auprès de l'administration de l'établissement scolaire.

Absences motivées

Certaines absences peuvent être motivées. Voici des exemples de motifs possibles :

- la maladie de l'élève;
- la participation à une activité parascolaire;
- des funérailles ou un rendez-vous exceptionnel.



SOUTIEN ET RESSOURCES



SOUTIEN ET RESSOURCES

DIVERSITÉ ET INCLUSION

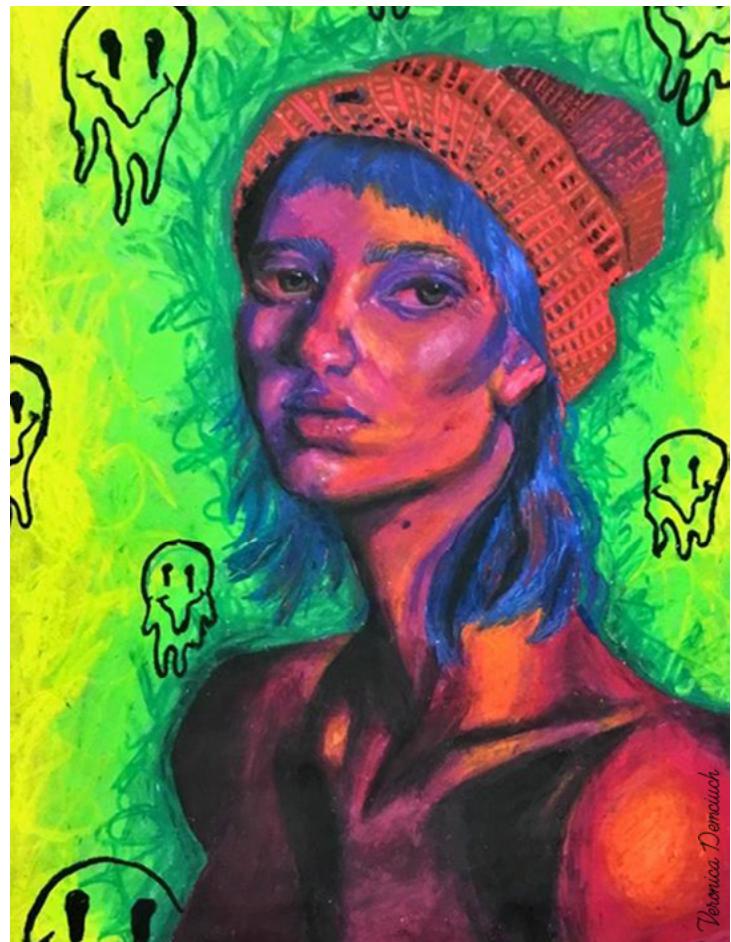
Imprégnées des valeurs chrétiennes, les écoles du Conseil scolaire catholique Franco-Nord accueillent et respectent l'unicité de chaque personne qui fait partie de leur communauté scolaire. Notre mission est de fournir une éducation catholique francophone de qualité supérieure, qui mène à la réussite de chaque élève.

Le CSCFN s'engage à promouvoir des environnements d'apprentissage inclusifs, bienveillants et sécuritaires pour toutes et tous. Nous condamnons fermement toute forme de préjugé et de racisme systémique, et nous prenons des mesures concrètes pour éliminer ces injustices de nos espaces.

L'accueil, l'empathie et le respect mutuel sont au cœur de notre système éducatif. Nous croyons que c'est en travaillant ensemble, en tant que communauté, que nous pouvons soutenir le bien-être et la réussite des jeunes. Tout au long de leur parcours scolaire, nos élèves participent à des projets humanitaires qui reflètent leurs valeurs chrétiennes et renforcent leur rôle de leaders engagés.

Au CSCFN, nous célébrons la diversité et valorisons l'apport de chaque membre de notre communauté scolaire. Nous contribuons activement à bâtir une société juste et équitable pour nos enfants et les générations futures. Nos écoles secondaires offrent des milieux sains où chaque élève peut s'épanouir pleinement, réaliser son potentiel et poursuivre ses rêves.

En choisissant une école secondaire du CSCFN, vous faites le choix d'une éducation qui met l'accent sur l'excellence académique, le développement intégral de l'élève et la construction d'une communauté francophone catholique forte et inclusive.



Pastel à l'huile 2021





SOUTIEN ET RESSOURCES

EXPLOITATION DU NUMÉRIQUE

Toutes les écoles secondaires du Conseil scolaire catholique Franco-Nord privilégient au quotidien l'exploitation du numérique. Tous les élèves du Conseil bénéficient de l'utilisation d'un appareil numérique en salle de classe afin d'enrichir et de complémer leur apprentissage, pouvant accéder aux applications et outils soutenant leur apprentissage ainsi qu'aux ressources disponibles en ligne. L'éducation à la citoyenneté numérique devient alors une priorité pour le Conseil et les élèves sont habilités à connaître les fondements essentiels de cette responsabilité importante, une priorité à l'ère numérique.

EMPLOYABILITÉ

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord s'engage à offrir un continuum de développement des habiletés et des habitudes de travail en lien avec l'employabilité, l'apprentissage, le milieu de travail et l'éducation postsecondaire.

L'élève sera en mesure :

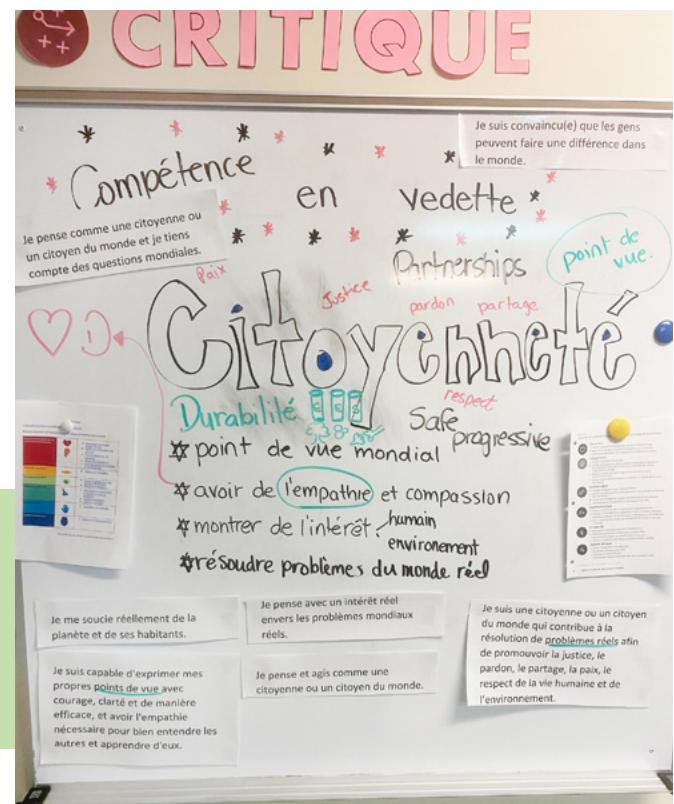
- de connaître les connaissances et les compétences essentielles requises pour favoriser son employabilité et pour réussir dans le monde du travail;
- d'identifier les défis au niveau des connaissances, des attitudes et des compétences qu'il doit relever afin de se préparer pour le monde du travail;
- de déterminer s'il possède les connaissances, les attitudes, les compétences et la motivation pour réussir dans le monde du travail.

Tout au long de son cheminement, l'élève pourra développer et améliorer les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail suivantes:

UTILISATION DU FRANÇAIS ORAL ■ AUTONOMIE AUTORÉGULATION ■ SENS DE L'ORGANISATION ESPRIT DE COLLABORATION ■ SENS DE L'INITIATIVE FIABILITÉ

Les prochaines compétences transférables permettront à l'élève de répondre aux exigences changeantes et constantes de la vie, du travail et de l'apprentissage afin d'agir de façon responsable face aux nouveaux défis et enjeux, et de saisir les occasions qui se présenteront dans le futur :

PENSÉE CRITIQUE ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES INNOVATION, CRÉATIVITÉ ET ENTREPRENARIAT APPRENTISSAGE AUTONOME ■ COLLABORATION COMMUNICATION ■ LITTÉRATIE NUMÉRIQUE CITOYENNETÉ MONDIALE ET DURABILITÉ



SERVICE EN ORIENTATION

Dans les écoles secondaires, les élèves sont sensibilisés aux choix de carrières et à l'importance de bien planifier leur avenir. Ils sont invités à profiter pleinement des services d'orientation offerts. Ces services de consultation permettent aux élèves de faire des choix réfléchis et devenir des citoyens avertis.

Entrevues

Les élèves nouvellement inscrits à l'école sont invités à rencontrer une personne du service d'orientation pour discuter de leur adaptation et leur programmation scolaire.

Les entrevues sont personnelles et confidentielles et comprennent une planification de carrière.

Les élèves de 11^e et 12^e année sont invités à rencontrer un orienteur pour discuter d'options de choix de cours postsecondaires et pour vérifier leur dossier afin de bien satisfaire les exigences du diplôme.

SOUTIEN ET RESSOURCES



Ressources

Plusieurs ressources sont disponibles pour les élèves, y compris une variété de livres, de brochures, d'annuaires, de dépliants et des ressources numériques contenant des renseignements sur les universités, les collèges, les écoles privées et sur plusieurs métiers et carrières. L'outil de planification de l'itinéraire d'étude et de carrière « myBluePrint » est l'outil utilisé au Conseil scolaire catholique Franco-Nord afin d'appuyer chaque élève dans sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

Ressources humaines

Les membres du personnel suivants sont à la disposition des élèves : un conseiller en orientation, une personne responsable du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), un enseignant ressource en éducation de l'enfance ayant des besoins particuliers, un enseignant du Programme pour la réussite des élèves et un travailleur social.

TRACER SON ITINÉRAIRE VERS LA RÉUSSITE

Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario est un programme exhaustif de planification d'apprentissage, de carrière et de vie conçu pour aider les élèves à atteindre leurs objectifs personnels et à devenir des citoyens compétents, qui réussissent et qui contribuent à la société.

Les objectifs de cette politique du ministère de l'Éducation sont les suivants :

- s'assurer que les élèves acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et de vie grâce à la mise en pratique d'un processus de questionnement en quatre étapes;
- offrir en classe et à l'échelle de l'école des possibilités d'apprentissage à cet égard;
- faire participer les parents et la communauté dans son ensemble, y compris la communauté francophone, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme afin d'appuyer l'apprentissage des élèves.

Qu'est-ce que la planification d'apprentissage, de carrière et de vie?

La planification d'apprentissage, de carrière et de vie aide les élèves à acquérir les connaissances et les compétences qui leur permettront de faire des choix éclairés pour leurs études, leur carrière et leur vie hors du cadre scolaire. Elle leur offre l'occasion de mieux se connaître et d'explorer les possibilités qui s'offrent à eux, y compris les possibilités dans la communauté francophone, de se fixer des objectifs et de prévoir les moyens à employer pour les atteindre. Ce programme aide les élèves à choisir les cours et les activités qui correspondent à leurs objectifs et à leurs intérêts. Les élèves de toutes les années pourront participer au programme et seront encouragés à discuter de leur apprentissage avec leurs parents et leurs enseignants.

Qu'est-ce que le Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie enseigne aux élèves?

Le programme enseigne aux élèves la connaissance de soi et comment mieux planifier pour l'avenir. Pour ce faire, il les aide à trouver des réponses à quatre grandes questions :

- 1 QUI SUIS-JE ?**
- 2 QUELLES SONT MES POSSIBILITÉS ?**
- 3 QU'EST-CE QUE JE VEUX DEVENIR ?**
- 4 QUEL EST MON PLAN POUR ATTEINDRE MES OBJECTIFS ?**

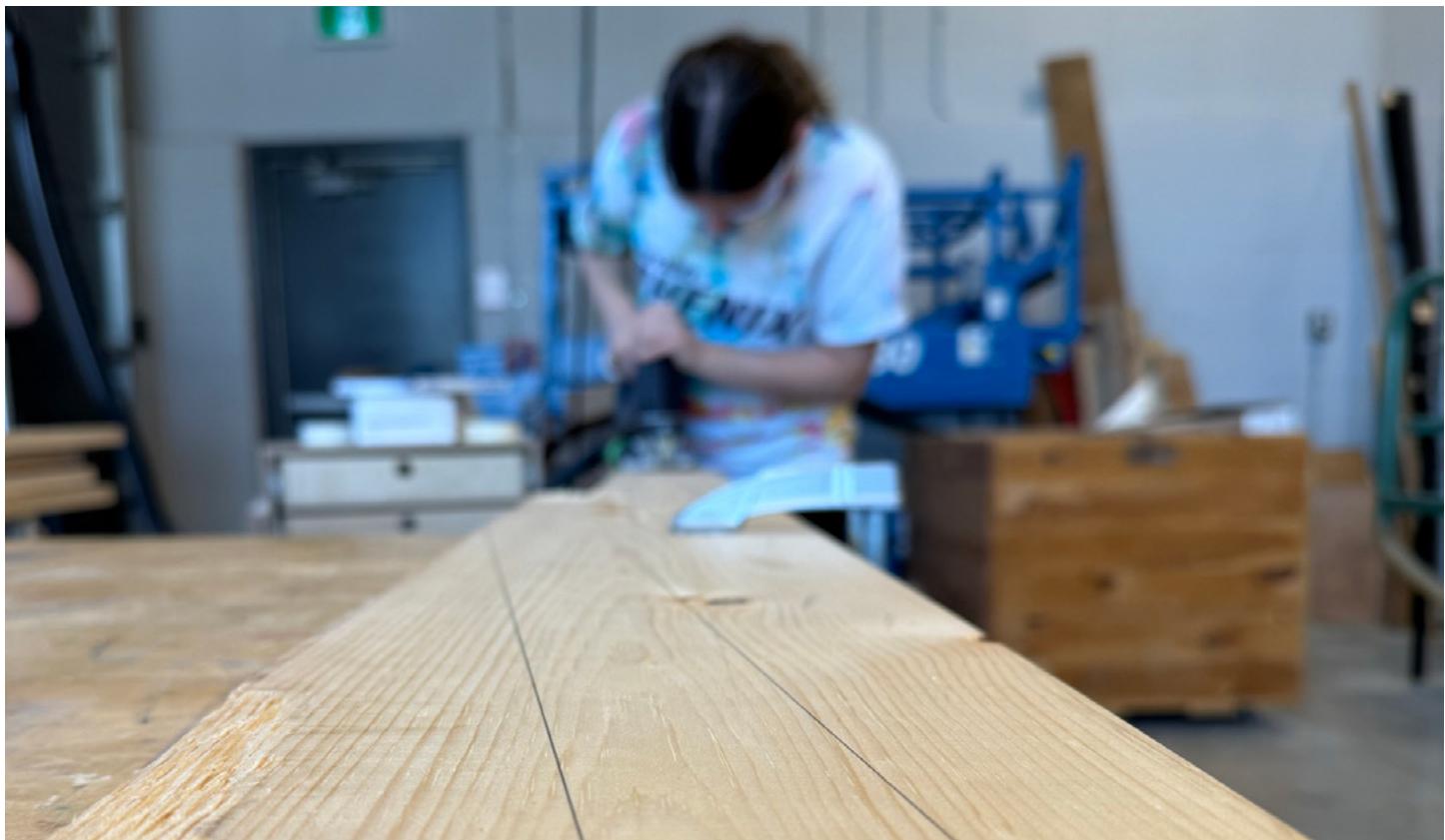
PROGRAMMES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Dans chaque école, une équipe spéciale composée de la direction de l'école, d'enseignants responsables de la réussite des élèves ainsi que d'un conseiller en orientation offre un soutien ciblé et une attention particulière aux élèves qui en ont besoin.

Cette équipe :

- suit et analyse les progrès des élèves;
- soutient et défend les élèves en situation de vulnérabilité;
- favorise le développement des compétences professionnelles chez les élèves;
- appuie la planification des carrières et de la vie;
- contribue à la mise en œuvre de divers programmes spécialisés;
- encourage et soutient une bonne santé mentale; et
- renforce les capacités professionnelles au sein de l'équipe-école.

SOUTIEN ET RESSOURCES



LA RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS

Les programmes de récupération de crédits sont conçus pour aider les élèves des écoles de jour ordinaires à satisfaire aux attentes d'un cours qu'ils ont terminé, mais pour lequel ils ont reçu une note inférieure à la note de passage. Le crédit d'un cours (ou les crédits d'un cours) doit être récupéré dans les deux années qui suivent l'échec. Les élèves peuvent viser la récupération du crédit de plus d'un cours concurremment par l'entremise du processus de récupération de crédits. Il n'existe aucune restriction quant au nombre de crédits qu'un élève peut récupérer.

APPRENTISSAGE PARALLÈLE DIRIGÉ : POLITIQUE ET MISE EN ŒUVRE

Le guide **Apprentissage parallèle dirigé : Politique et mise en œuvre (2010)**, favorise la mise en œuvre des politiques et des programmes conçus pour inciter les jeunes décrocheurs de 14 à 17 ans, qui risquent de ne pas obtenir de diplôme, à reprendre leurs études. Il renferme des précisions sur la politique et le Règlement de l'Ontario 374/10, « Apprentissage parallèle dirigé et autres dispenses de fréquentation scolaire », des renseignements sur la prestation du programme, des suggestions et des ressources (y compris des modèles) visant à aider

les conseils scolaires à élaborer des plans et des processus d'apprentissage parallèle dirigé (APD).



APPUI AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) offre le support nécessaire à ceux qui s'intègrent à la communauté ontarienne et à son contexte francophone particulier. Chaque année, de nombreux élèves venus de l'étranger s'installent en Ontario et enrichissent la diversité linguistique et culturelle qui caractérise les écoles de langue française. Certains ont connu une scolarisation très différente de celle offerte ici, ont subi des

SOUTIEN ET RESSOURCES

interruptions dans leur scolarité ou sont peu scolarisés. Le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) aide ces élèves à se familiariser avec leur nouvel environnement, à s'intégrer à la société canadienne et, au besoin, à rattraper des retards en communication orale, en lecture et en écriture. La réussite de leurs études en dépend, de même que leur épanouissement personnel, leur intégration sociale, scolaire et communautaire.

Tous les nouveaux arrivants, y compris les résidents permanents, les citoyens canadiens et les demandeurs du statut de réfugié, peuvent avoir recours aux divers services offerts par l'école et sa communauté :

- découvrir leur nouvelle collectivité;
- trouver un logement, un emploi ou un service de garde d'enfants;
- inscrire leurs enfants à l'école;
- avoir accès à d'autres programmes, comme des programmes d'apprentissage des langues officielles, à des services de soutien à l'emploi, à des programmes de perfectionnement des compétences et à un service d'évaluation des diplômes étrangers;
- obtenir des renseignements sur les services offerts par les gouvernements provincial et fédéral, tels les soins de santé et les services sociaux;
- remplir des formulaires et des demandes de programmes et de services gouvernementaux;
- bénéficier de services d'interprétation ou de traduction de documents.

Liens :

www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/appui18curr.pdf

www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/appui912curr.pdf

PROGRAMME D'ANGLAIS POUR DÉBUTANTS

Les programmes et les cours élaborés à partir du programme-cadre d'anglais pour débutants (APD) sont conçus pour permettre à l'élève qui connaît peu ou qui ne connaît pas l'anglais d'acquérir un niveau de compétence dans la langue anglaise lui permettant d'intégrer et de suivre les programmes d'anglais (au palier élémentaire) ou les cours d'English (au palier secondaire), lesquels sont offerts aux élèves ayant une certaine aisance en anglais. L'objectif ultime des programmes et des cours d'APD est de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences langagières nécessaires pour communiquer en anglais dans des contextes où la langue utilisée est l'anglais.



LANGUE, FOI ET CULTURE

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN) mise sur l'approche culturelle qui permet de faire rayonner la langue, la foi et la culture francophone chez les élèves. Ainsi, le personnel appuie les apprentissages et la construction identitaire de chaque élève tout en contribuant à la vitalité des écoles catholiques de langue française et de la communauté.

Le personnel du CSCFN tend l'oreille à la voix de ses jeunes quant à leurs idées, leurs initiatives et leurs réflexions sur l'apprentissage et les accompagne dans le développement des compétences visées par le profil de sortie de l'élève. En outre, grâce au soutien de l'équipe pédagogique, les membres du personnel scolaire sont invités à exercer un leadership participatif et un rôle de transmetteur de la langue, de la foi et de la culture, ainsi qu'à consolider les qualités de modèle, de facilitateur et d'accompagnateur ciblées par le profil de l'enseignant catholique. Enfin, le Conseil élargit également l'espace francophone au foyer et dans la communauté en appuyant l'apprentissage des adultes qui s'intéressent à la francophonie et sa culture.

Le CSCFN continue à encourager l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit. Le Comité de l'éducation autochtone participe aux discussions sur les activités et les initiatives du CSCFN. La formation du personnel et l'offre de services aux élèves sont parmi les principaux dossiers en évolution. Plusieurs activités dans les écoles sensibilisent la communauté scolaire à la richesse de la culture des Premières Nations, Métis et Inuit. De plus, des activités culturelles d'origine autochtone continuent d'être intégrées à la démarche du camp de construction identitaire francophone et catholique.

SOUTIEN ET RESSOURCES



SERVICES EN BIEN-ÊTRE

Les services visent la promotion, la prévention et l'intervention au niveau des difficultés éprouvées en santé mentale. Plus de 200 élèves bénéficient de l'appui direct des services en travail social. Chaque école profite des programmes de développement de la résilience et de l'apprentissage socio-émotionnel.

Le volet du bien-être au quotidien fait également partie intégrante de ce service. Il a pour but d'adapter l'accueil, le climat scolaire, ainsi que les attitudes et les valeurs des membres du personnel vis-à-vis les forces et les besoins de tous nos élèves. Veuillez communiquer avec l'école secondaire de votre région pour de plus amples renseignements.



AUTRES SERVICES

Bibliothèque numérique provinciale

Le Centre franco-Ontarien des ressources pédagogiques (CFORP), un partenaire important en éducation, a créé une bibliothèque numérique, « Livrel », à l'intention des conseils scolaires de langue française. « Livrel » vise non seulement à mettre à la disposition des conseils scolaires une collection significative de livres numériques disponibles pour prêt, mais également de mettre en place une structure permettant une collaboration continue par la mise en commun de ressources visant à renouveler la collection disponible pour en assurer sa pertinence.

Environnement d'apprentissage virtuel (EAV)

L'EAV est un espace qui permet de collaborer et d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario, qui offre la possibilité au personnel enseignant, aux élèves et aux parents de personnaliser l'apprentissage en modifiant l'espace associé à un cours ou à une classe.

Services en santé

Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound ainsi que le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest sont des partenaires importants pour le Conseil scolaire catholique Franco-Nord. Des programmes, des ressources et un soutien continu sont offerts et sont disponibles à toutes les écoles du Conseil.

Eurêka ! Service d'appui à l'apprentissage

« Eurêka ! », un service d'appui à l'apprentissage offert gratuitement aux élèves et parents des écoles de langue française de la province, fournit de l'aide dans toutes les matières du programme scolaire. On peut utiliser le service en visitant le site <https://moneureka.ca/>.



SERVICES AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



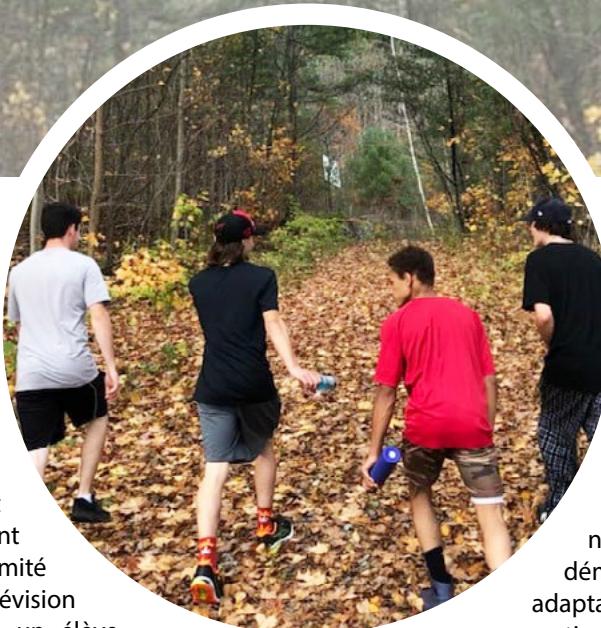


SERVICES AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Aux fins du présent document, l'expression « élèves ayant des besoins particuliers » désigne tous les élèves qui bénéficient de programmes d'enseignement et de services spécialisés, qu'ils aient été ou non identifiés par un Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR). S'ils sont identifiés comme un élève ayant des besoins particuliers, ils doivent recevoir des programmes d'enseignement et/ou des services à l'enfance en difficulté appropriés qui misent sur leurs points forts et qui répondent à leurs besoins. De plus, la direction d'école doit veiller à ce qu'un Plan d'enseignement individualisé (PEI) soit élaboré et tenu à jour pour ces élèves. L'accès aux programmes d'enseignement et services à l'enfance en difficulté ne devrait pas être réservé uniquement aux élèves ayant été identifiés durant le processus du CIPR.

Les élèves ayant des besoins particuliers devraient pouvoir bénéficier de toutes les options possibles pour satisfaire aux attentes du curriculum énoncées dans les programmes-cadres provinciaux. Cela pourrait nécessiter que l'on fournit à l'élève des adaptations et/ou que l'on apporte des modifications aux attentes et aux contenus d'apprentissage du curriculum.



Pour certains élèves, des attentes différentes peuvent aussi être élaborées.

Les adaptations (telles que des stratégies pédagogiques spécifiques et des technologies d'assistance) permettent à l'élève de suivre une matière ou un cours sans changement aux connaissances ni aux habiletés que l'élève devrait démontrer. Lorsque l'élève a un PEI, les adaptations nécessaires pour faciliter son apprentissage doivent y être précisées.

Des attentes différentes sont élaborées pour aider les élèves ayant des besoins particuliers à acquérir des connaissances et des habiletés qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. Les attentes différentes ne font pas partie d'une matière ou d'un cours décrit dans les programmes-cadres provinciaux ; on peut donc offrir aux élèves des programmes composés d'attentes différentes ou des cours composés d'attentes différentes.

Pour obtenir le *Guide à l'intention des parents* du conseil scolaire sur l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers et des précisions sur les politiques et les modalités concernant l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers, les parents peuvent communiquer avec le Conseil scolaire catholique Franco-Nord au 705-472-1702.



COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

La *Loi sur l'Éducation* et ses règlements prévoient la prestation de programmes et services pour l'enfance en difficulté. Les conseils ont également comme responsabilité de créer un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED). Les règlements d'application de la *Loi sur l'éducation* prescrivent les exigences pour ce comité.

Le comité comprend des conseillers scolaires, des représentants des associations locales et/ou des parents d'élèves ayant des besoins particuliers. Il émet des conseils importants en matière d'éducation pour l'enfance en difficulté.

Le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :

- présente des recommandations au conseil scolaire sur toute question concernant la création, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et de services pour les élèves ayant des besoins particuliers du Conseil;
- participe à la révision annuelle du plan pour l'enfance en difficulté du Conseil;
- participe au processus budgétaire annuel du conseil scolaire en ce qui concerne les services pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- examine les états financiers du conseil scolaire en ce qui a trait à l'éducation pour l'enfance en difficulté;
- renseigne les parents, sur demande, avec l'aide du comité.

PROGRAMMES OFFERTS À L'ÉCHELLE DU CONSEIL SCOLAIRE

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord offre un certain nombre de cours pour répondre aux besoins des élèves notamment dans le cadre des services de l'enfance en difficulté. Pour obtenir de plus amples renseignements, svp communiquer avec le responsable de ces programmes en composant le 705-472-1702.





MISSION

Fournir une éducation catholique francophone de qualité supérieure, qui mène à la réussite de chacune et chacun.

VISION

Inspirer des générations passionnées et engagées à améliorer le monde.

VALEURS ORGANISATIONNELLES

Accueil

Nous offrons un milieu inclusif, où chaque élève, membre du personnel, parent et partenaire est accueilli et valorisé.

Bienveillance

Nous soutenons le bien-être et l'épanouissement des élèves et du personnel, dans un esprit d'entraide et de collaboration.

Succès

Nous soutenons le développement des compétences, la réussite par l'innovation, l'amélioration continue et l'épanouissement dans sa foi et sa francophonie.

Responsabilité

La gestion de soi et de notre organisation est guidée par une prise de décision réfléchie, qui cherche à assurer la pérennité de nos écoles et à contribuer à celle de nos communautés francophones catholiques.

DEVISE

Faire grandir le monde



FRANCO NORD
Conseil scolaire catholique

information@franco-nord.ca

705-472-1702

681-C, rue Chippewa Ouest
North Bay (Ontario) P1B 6G8

Ronald Demers, président | Serge Levac, directeur de l'éducation

